

teurs à grains et qu'il en demande la nationalisation.

Adviene la nationalisation des éleveurs et le gouvernement aidera alors les fermiers à obtenir de hauts prix pour leurs grains, c'est-à-dire à rendre la vie chère pour l'ouvrier des villes.

Or, dans l'enquête double, dont nous avons parlé plus haut, le gouvernement devra consulter d'une part les producteurs, en tant que producteurs, et les consommateurs en tant que consommateurs. Les intérêts des uns et des autres ne se concilient guère, les producteurs cherchant à obtenir les plus hauts prix possibles pour leurs produits et les consommateurs à payer le moins cher possible pour ce qu'ils consomment.

Nous pensons bien qu'après enquête, il faudra reconnaître que le prix du blé qui règle celui de la farine et conséquemment du pain, dépend de facteurs ayant un caractère mondial et qu'aucune loi, qu'aucun règlement ne peut, en ce qui concerne le Canada, modifier le prix du blé, de la farine ou du pain.

A propos du prix du pain, on a fait observer dernièrement que dans certaines villes d'Angleterre le pain est moins cher qu'il n'est à Chicago, d'où vient une partie du grain pour la boulangerie du Royaume-Uni. De ce fait, on a conclu qu'à Chicago les consommateurs étaient les victimes des boulangers; on a également accusé la meunerie de vendre ses farines à un prix plus élevé à l'intérieur qu'au dehors.

Il s'agirait d'abord de savoir si, en Angleterre, on emploie généralement des farines de qualité égale à celle en usage à Chicago et d'établir une comparaison dans le coût de la panification et de la distribution du pain entre Chicago et Liverpool, par exemple, pour se rendre compte.

Nous n'apprenons rien à personne en rappelant qu'il existe différentes qualités de blé et, par conséquent de farines. Le Royaume-Uni n'importe pas toujours les meilleures qualités de blé et de farine; l'homme peut-être le plus autorisé en la matière qui soit au Canada le déclare, d'ailleurs, dans une entrevue rapportée d'autre part dans ces colonnes. On sait également que la main-d'oeuvre est, de ce côté-ci de l'Atlantique, plus chère qu'en Angleterre et que les boulangers distribuent le pain de porte en porte avec des voitures luxueuses. Voilà donc qui expliquerait bien que le prix du pain n'est pas, dans chaque pays, basé sur la récolte du blé dans ce même pays, mais qu'il dépend de facteurs multiples et que le gouvernement aura beau faire enquêtes sur enquêtes, il ne parviendra pas à faire diminuer le prix du pain en faveur du consommateur.

La viande aussi est chère, très chère; il est peu d'objets d'alimentation qui aient renchéri au même degré que la

viande dans ces derniers temps. Aux Etats-Unis, les prix ont paru si exagérés qu'il s'y est fait un mouvement dans le but d'amener, par une forte réduction de la consommation, une diminution des prix; c'est pourrait-on dire, la grève des carnivores.

Nous examinerons dans un prochain article ce qui peut résulter de cette grève d'un nouveau genre et si, au point de vue économique, elle peut avoir une influence durable.

LE PROJET DE LOI VERVILLE

Le projet de loi Verville a été l'objet d'un rapport du Comité chargé de l'examiner et la Chambre des Députés, par un vote de 114 contre 36, a adopté le rapport du Comité.

Ce rapport recommandait la nomination du Professeur Skelton comme chargé de faire des recherches sur la législation relative aux heures de travail dans les autres pays.

Le vote de la Chambre des Députés ne présage donc rien sur l'avenir du projet de loi du député de Maisonneuve. Néanmoins, il ne faut pas être grand clerc pour comprendre que la session actuelle se passera sans que le projet de loi Verville revienne devant les députés.

Les entrepreneurs et les manufacturiers qui passent ou passeront des contrats avec le gouvernement peuvent donc être assurés qu'ils ont au moins un an de répit devant eux avant d'être obligés de signifier à leurs ouvriers qu'ils ne peuvent pas travailler plus de huit heures par jour.

Si tous les projets contraires à la liberté commerciale pouvaient avoir le même sort, nous ne pourrions que nous en féliciter.

TRAITE FRANCO-CANADIEN

La convention franco-canadienne est entrée en vigueur le 1er février courant.

D'après cette convention, le Canada et la France s'accordent mutuellement certains avantages, au moyen de tarifs de douane réduits sur un grand nombre de marchandises.

Nous espérons que les effets de cette convention seront une augmentation considérable des transactions entre les deux pays.

Les exportateurs français paraissent depuis peu mieux comprendre les débouchés que leur offre le Canada et semblent comprendre que notre pays est appelé à un grand avenir, c'est pourquoi ils commencent à visiter et à faire visiter notre pays d'une façon plus régulière et à établir des agences de représentation dans nos principaux centres d'affaires.

En ce qui concerne nos négociants et nos manufacturiers, ils ne doivent pas perdre de vue que la France est un pays riche, avec une population de quarante

millions d'âmes et qu'il vaut la peine de faire un effort pour pénétrer plus avant dans le marché français.

Nous le pouvons à la faveur du traité franco-canadien maintenant en vigueur. A nous de le vouloir!

LE PAIN, SOUTIEN DE LA VIE

"Mangez plus de pain et moins de friandises, et la santé de la nation sera améliorée ainsi que son état financier"; telle est la déclaration que M. F. W. Thompson, vice-président et directeur gérant de la Ogilvie Flour Mills Co., a faite dans un interview récemment.

"Il n'est pas douteux que les fermiers ont bénéficié des prix élevés de tous les produits agricoles, et, quant à moi, je pense que cela est bon pour notre pays. L'agriculture est la base fondamentale de notre prospérité commerciale. Afin que les intérêts commerciaux du Canada prospèrent, l'agriculture doit prospérer, et plus grande sera la prospérité de nos fermiers, plus grand sera le développement de nos intérêts commerciaux et manufacturiers, et mieux seront maintenus les bons salaires.

"De temps immémorial, le pain a été reconnu comme le soutien de la vie, et quand la question du coût des aliments est discutée en quelque endroit que ce soit, la question du pain est toujours la plus importante. Cependant, combien peu de gens y a-t-il qui se rendent compte du fait étonnant que, dans la moyenne des familles, la consommation du pain forme moins de 5 p.c. de la totalité des aliments. Que chaque ménagère analyse ses comptes mensuels, et elle s'apercevra de la faible proportion de la consommation du pain par rapport à la consommation totale des aliments. En fait, la moyenne des familles dépensent plus en lectures et en amusements en deux mois que ce que leur coûte au total le pain qu'elles consomment pendant une année entière.

"Il est absolument vrai, d'une manière générale, que les aliments sont à prix plus élevés à cause du grand développement commercial qui a lieu sur ce continent, développement qui résulte de la migration de la jeune génération vers les centres industriels peuplés, causant une relation plus étroite entre l'offre et la demande, condition à laquelle on ne peut remédier que par un plus grand développement du pays.

"Quand on considère le prix du pain livré dans le ménage par le boulanger de notre cité, comparé avec les marchés étrangers, il ne faut pas oublier que les salaires des garçons boulangers, dans une cité comme la nôtre, sont de 60 à 70 p.c. plus élevés qu'à l'étranger.

"Proportionnellement à la population, Londres achète plus de farine de basse qualité que toute autre ville consommant